

# CHAMPIONNATS REGIONAUX DE CROSS-COUNTRY

## 1 – IMPLANTATION

**Date** : 31 janvier 2010

**Lieu** : Stade Christophe Ménard  
Digne (04)

## 2 – ORGANISATION

AC Digne

Ligue de Provence d'athlétisme

## 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette compétition est organisée conformément aux règles des compétitions nationales de la FFA édition 2009 et à la circulaire n°30 du 10/09/2009.

### 3 – 1 – Licence

Les championnats sont ouverts à tous les athlètes licenciés compétition FFA à la veille de la date limite de qualification. (voir § 3-2 et 3-3).

### 3 – 2 – Participation au tour précédent (championnats départementaux)

Ne peuvent participer aux championnats régionaux que les athlètes ayant participé à l'un des championnats départementaux FFA ou affinitaires organisés sur le territoire de la Ligue de Provence durant la saison en cours. Seuls les athlètes titulaires d'une licence compétition sont admis dans ce championnat.

Les **athlètes classés en 2009 en catégorie nationale ou internationale** sur une distance de 1500m ou plus sont **qualifiés d'office sous réserve** que leur club en fasse la **demande au plus tard le 26 janvier 2010** à minuit, par **courrier** adressé à la ligue de Provence 2 rue Ferrari 13005 Marseille

*Important : aucun courrier ne doit être adressé sur la boîte internet de la LPA.*

Très important : penser à désengager les éventuels absents.

### 3 – 3 – Qualification exceptionnelle

Les athlètes non qualifiés au titre des paragraphes précédents pourront bénéficier d'une qualification exceptionnelle sur demande **motivée** de leur club, et transmise au plus tard le **26 janvier 2010** à minuit (le cachet de la poste faisant foi) par **courrier** au siège de la Ligue.

Pour être prise en considération, chaque demande devra être accompagnée d'un **chèque de caution de 30€ par athlète (15 € pour benjamins à cadets)** à l'ordre de la Ligue de Provence d'athlétisme.

**Etablir, SVP, un chèque par athlète**

La **liste** des athlètes bénéficiant d'une qualification exceptionnelle sera **communiquée le 27 janvier 2010**.

La **caution ne sera pas restituée** si le **motif n'est pas légitime** ou si l'athlète qualifié exceptionnellement **ne participe pas** à la compétition. **Les chèques non encaissés seront détruits ou rendus aux clubs s'ils le désirent pour faciliter leurs suivis.**

### 3 – 4 – Athlètes étrangers

Sont considérés comme étrangers les athlètes **répondant à l'un des critères** définis à la règle F4 § 3.2 des règlements nationaux de compétition.

Les athlètes étrangers, licenciés FFA dans un club français, sous réserves de satisfaire sont **autorisés à participer** à ces championnats, toutefois ils **ne pourront pas prétendre au titre de champion individuel** ni à une médaille individuelle.

### 3 – 5 – Surclassements

Aucun surclassement n'est autorisé.

### 3 – 6 – Cross court

Ne peuvent participer à cette course que les athlètes des catégories espoir, senior et vétéran. Il suffit d'avoir participé à l'un des cross du championnat départemental (long ou court) pour être autorisé à participer à cette course.

Pour les athlètes désirant changer de course (passage du cross long au cross court ou réciproquement), la demande devra être faite à l'aide du formulaire joint plus bas

En aucun cas, un athlète ne pourra doubler cross long, cross court.

Comme en 2009, s'il n'y a pas de cross court aux championnats départementaux, les féminines seront engagées sur le cross long. Elles devront demander à la ligue le changement

d'épreuve. **Cette demande sera gratuite et systématiquement accordée mais devra obligatoirement être faite pour le 26 janvier 2009 à minuit.**

Aucun changement de course ne sera accordé le jour de l'épreuve pour des raisons de secrétariat.

## 4 – TITRES

#### **4 – 1 – Titres attribués**

Benjamins Individuels et par équipes, H et F

Minimes Individuels et par équipes, H et F

Cadets Individuels et par équipes, H et F

Juniors Individuels et par équipes, H et F

Espoirs Individuels, H et F

Elite Individuels et par équipes, H et F

Vétérans H Individuels et par équipes

Vétérans F Individuel

Cross court Individuels et par équipes, H et F (réservé aux catégories Espoirs, Séniors, Vétérans)

Certaines épreuves pourront être regroupées, un classement particulier par catégorie sera extrait (hors cas particuliers ci-après).

#### **4 – 2 – Cas particuliers**

##### **4 – 2 – 1 – Espoirs, H et F**

Ces athlètes courront avec la catégorie Elite, un classement individuel en sera extrait

##### **4 – 2 – 2 – Vétérans, F**

Ces athlètes courront avec la catégorie Elite, un classement individuel en sera extrait

##### **4 – 2 – 3 – Cross court**

Bien qu'ouverte aux catégories Espoirs, Seniors et Vétérans, il ne sera établi qu'un seul classement toutes catégories confondues.

#### **4 – 3 – Classement par équipes**

Une équipe sera classée chaque fois que quatre athlètes d'un même club auront franchi la ligne d'arrivée. Une autre équipe du même club pourra être classée qu'après le passage de deux autres athlètes de ce club.

Chaque équipe recevra un nombre de points égal à la somme des places de ses membres. Les équipes seront classées dans l'ordre croissant des points obtenus, celle ayant le moins de point étant déclarée vainqueur.

En cas d'ex-aequo, le départage sera réalisé par la place du dernier équipier, selon l'ordre croissant.

### **5 – QUALIFICATION AUX ½ FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE**

#### **5 – 1 – Qualification par équipes**

Nombre d'équipes qualifiées :

PROVENCE Vétérans Elite Cross court Juniors Cadets

**Hommes**      6      7      7      4      8

**Femmes**           4      2      2      4

**Il est rappelé qu'aucune qualification exceptionnelle ne pourra être accordée.**

#### **5 – 2 – Qualification individuelles**

Sont considérés comme **qualifiés à titre individuel et nominatif** tous les athlètes remplissant les conditions suivantes :

- ne pas appartenir à une équipe qualifiée ;
- terminer dans les 20 premiers (sauf pour course Elite, espoirs, vétérans F) ou les 40 premières (pour course Elite, espoirs, vétérans F toutes catégories confondues) ;
- terminer dans les trois premiers quarts des arrivants.

La liste des qualifiés est considérée comme définitive à l'issue des championnats régionaux.

Les demandes éventuelles de qualification exceptionnelle devront être adressées au DTN ou au CMI au plus tard le lendemain de la compétition.

**Le règlement classique des cross sera appliqué par le juge arbitre.**

**LIGUE DE PROVENCE D'ATHLETISME – CSO  
CHAMPIONNATS REGIONAUX DE CROSS  
DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE**

*A remettre avant le **26 janvier 2010** accompagné du chèque correspondant  
( 15 euros pour benjamins à cadets / 30 € juniors à vétérans)à l'adresse :*

**Ligue de Provence d'athlétisme 2 rue Ferrari 13005 Marseille**

Catégorie : ..... N° de licence : .....

Nom - Prénom :

.....

Club : .....

Motif de l'absence aux départementaux :

.....

Demande établie par : .....

Signature

**LIGUE DE PROVENCE D'ATHLETISME  
CHAMPIONNATS REGIONAUX DE CROSS  
DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE**

*A envoyer avant le **26 janvier 2010** accompagné du chèque correspondant  
( 15 euros pour benjamins à cadets / 30 € juniors à vétérans)à l'adresse :*

**Ligue de Provence d'athlétisme 2 rue Ferrari 13005 Marseille**

Catégorie : ..... N° de licence : .....

Nom - Prénom :

.....

Club : .....

Motif de l'absence aux départementaux :

.....

Demande établie par : .....

Signature

**LIGUE DE PROVENCE D'ATHLETISME  
CHAMPIONNATS REGIONAUX DE CROSS  
DEMANDE D'ENGAGEMENT**

*Pour les athlètes classés en 2009 en catégorie Nationale et Internationale sur une distance de **1500 m ou plus**. Cet engagement est à faire parvenir à :*

**Ligue de Provence d'athlétisme 2 rue Ferrari 13005 Marseille**

***Pour le 26 janvier 2010 date de réception.***

Catégorie : ..... N° de licence : .....

Nom - Prénom :

.....

Club : .....

Demande établie par : .....

Signature

**LIGUE DE PROVENCE D'ATHLETISME  
CHAMPIONNATS REGIONAUX DE CROSS  
DEMANDE D'ENGAGEMENT**

*Pour les athlètes classés en 2009 en catégorie Nationale et Internationale sur une distance de **1500 m ou plus**. Cet engagement est à faire parvenir à :*

**Ligue de Provence d'athlétisme 2 rue Ferrari 13005 Marseille**

***Pour le 26 janvier 2010 date de réception.***

Catégorie : ..... N° de licence : .....

Nom - Prénom :

.....

Club : .....

Demande établie par : .....

Signature

**LIGUE DE PROVENCE D'ATHLETISME  
CHAMPIONNATS REGIONAUX DE CROSS  
DEMANDE D'ENGAGEMENT  
CHANGEMENT DE CROSS**

Cet engagement est à envoyer avant le **26 janvier 2010** à:

**Ligue de Provence d'athlétisme 2 rue Ferrari 13005 Marseille**

Catégorie : ..... N° de licence : .....

Nom - Prénom :  
.....

Club : .....

Demande établie par : .....

**Cross choisi** : Court Long

Rayer la mention inutile

Signature

**LIGUE DE PROVENCE D'ATHLETISME  
CHAMPIONNATS REGIONAUX DE CROSS  
DEMANDE D'ENGAGEMENT  
CHANGEMENT DE CROSS**

Cet engagement est à envoyer avant le **26 janvier 2010** à:

**Ligue de Provence d'athlétisme 2 rue Ferrari 13005 Marseille**

Catégorie : ..... N° de licence : .....

Nom - Prénom :  
.....

Club : .....

Demande établie par : .....

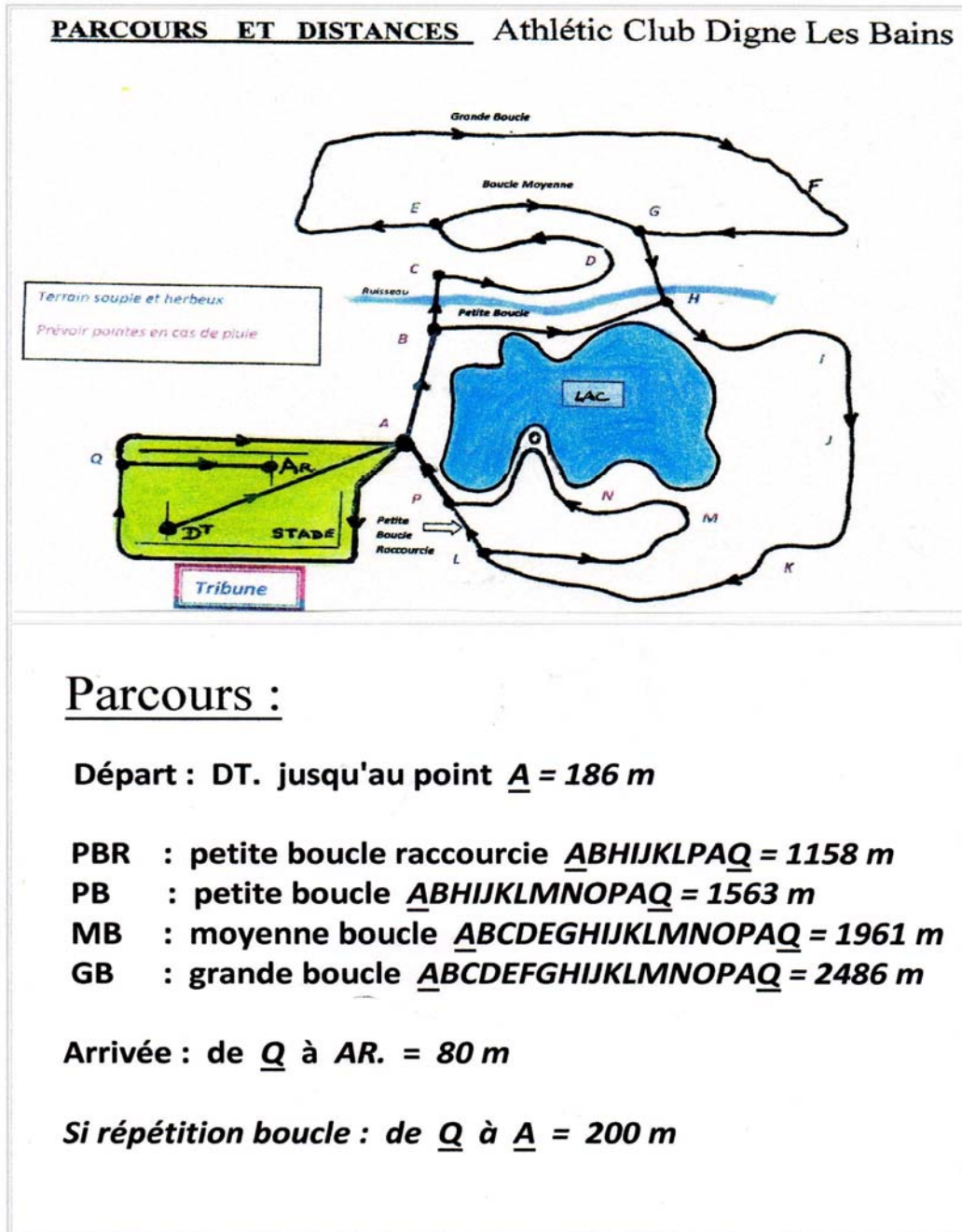
**Cross choisi** : Court Long

Rayer la mention inutile

Signature

## Plan du Parcours

oss ACD 2009



## HORAIRES ET DISTANCES

Horaire	Catégorie	Distance	Boucles
10h00	VEM	9235m	D+A+3MB+1GB+3*200m
11h00	BEF	2227m	D+A+1MB
11h15	BEM	2782m	D+A+2PBR+200m
11h35	MIF+CCF	2782m	D+A+2PBR+200m
11h55	MIM+CAF	3585m	D+A+1PBR+1MB+200m
12h25	CAM	4870m	D+A+1PBR+2PB+2*200m
13h00	JUF	4308m	D+A+2MB+200m
13h25	CCM	3585m	D+A+1PBR+1MB+200m
13h50	ESM	10285m	D+A+1MB+3GB+3*200m
14h50	ESF	6198m	D+A+2PB+1GB+200m
15h30	JUM	6198m	D+A+2PB+1GB+200m